



# TRAIT - D'UNION

## Février - Mars 2018 n°277

### *Paroisse Sainte-Marie en Agenais*

Pont du Casse - Ste Foy de Jérusalem - Serres - St Martin de Foulayronnes - Monbran - Pauilhac - St Julien de Terrefosses  
Artigues - La Croix Blanche - St Arnaud

Presbytère de Pont-du-Casse :

Mercredi et Vendredi, 14h à 17h / permanence secrétariat

Mercredi et Samedi, 10h à 12h / permanence accueil

Tél. : 05.53.67.93.32 - E.mail : [saintemarieenagenais@free.fr](mailto:saintemarieenagenais@free.fr)

Philippe d'HALLUIN Tél. : 06 79 71 95 70 [ph.dhalluin@free.fr](mailto:ph.dhalluin@free.fr)

Blog : <http://paroissesaintemarieenagenais47.over-blog.com/>

#### MESSES FEVRIER 2018

<i>Samedi</i> 03	18h00	MONBRAN
<i>Dimanche</i> 04	10h30	ARTIGUES ( <b>Rencontre Parents et enfants</b> )
<i>Samedi</i> 10	18h00	LA CROIX BLANCHE
<i>Dimanche</i> 11	10h30	PONT du CASSE
<i>Mercredi</i> 14	18 h30	PONT du CASSE ( <b>Mercredi des Cendres</b> )
<i>Samedi</i> 17	18h00	ST MARTIN FOULAYRONNES
<i>Dimanche</i> 18	10h30	ARTIGUES
<i>Samedi</i> 24	18h00	PONT du CASSE
<i>Dimanche</i> 25	10h30	ST MARTIN Foulayronnes (messe des <b>Pompiers</b> )

#### MESSES MARS 2018

<i>Samedi</i> 03	18h00	MONBRAN
<i>Dimanche</i> 04	10h30	ARTIGUES ( <b>Rencontre Parents et enfants</b> )
<i>Samedi</i> 10	18h00	LA CROIX BLANCHE
<i>Dimanche</i> 11	10h30	PONT du CASSE
<i>Samedi</i> 17	18h00	ST MARTIN FOULAYRONNES
<i>Dimanche</i> 18	10h30	ARTIGUES
<i>Samedi</i> 24	18h00	ST MARTIN FOULAYRONNES <b>Rameaux</b>
<i>Dimanche</i> 25	9h00	PONT du CASSE <b>Rameaux</b>
<i>Dimanche</i> 25	11h00	LA CROIX BLANCHE <b>Rameaux</b>
<i>Jeudi Saint</i> 29	19h00	SAINT ARNAUD ( <b>1ère Communion</b> )
<i>Samedi</i> 31	21h00	ARTIGUES <b>veillée Pascale</b>
<i>Dimanche</i> 1 <sup>er</sup> avril	10h30	PONT du CASSE <b>Pâques</b>

**Équipe de Trait d'Union** : Philippe d'HALLUIN, et Danielle TRUPIN

Blog : <http://www.paroissesaintemarieenagenais47.com/>

Pensez à renseigner votre adresse mail sur le blog de la paroisse afin d'être informés, dès leurs diffusions sur le site, des événements passés et à venir de la vie de votre Paroisse.

I.P.N.S.

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

### Horaires et lieux fixes (sauf exceptions !)

<b>Lundi</b>	<b>18h30</b>	Vêpres et messe	PONT du CASSE
<b>mardi</b>	<b>8h45</b>	Laudes et messe	ST MARTIN FOULAYRONNES
<b>Mardi</b>	<b>17h30</b>	Prière du chapelet	PONT du CASSE
<b>Mercredi</b>	<b>8h45</b>	Laudes et messe	PONT du CASSE
<b>Jeudi</b>	<b>15h00</b>	Messe	EHPAD POMPEYRIE
<b>Vendredi</b>	<b>9h00</b>	Adoration St Sacrement	PONT du CASSE (Mérens)
<b>Vendredi</b>	<b>16h30</b>	Messe	CHD LA CANDELIE

	Samedi du mois- <b>18h00 (18h30)</b>	Dimanche du mois- <b>10h30</b>
1°	<b>MONBRAN</b>	<b>ARTIGUES</b>
2°	<b>La CROIX BLANCHE</b>	<b>PONT du CASSE</b>
3°	<b>St MARTIN F</b>	<b>ARTIGUES</b>
4°	<b>St ARNAUD</b>	<b>PONT du CASSE</b>
5°	<b>Ste FOY Jérusalem / ou St JULIEN</b>	<b>PAULHAC/ ou SERRES</b>

### Agenda En bref TRAIT D'UNION

- Samedi 03 février, à 14h30, Fête de sainte Jehanne, au monastère des Annonciades. Conférence de Mgr Herbreteau "Une spiritualité mariale avec sainte Jeanne de France et avec la future bienheureuse Adèle de Batz" à 14h45. Messe à 16 heures.
- Mardi 06 février, de 10h00 à 16h30, Halte spirituelle à Notre-Dame de Peyragude, avec Marie, vivre dans l'intimité de Jésus.
- Dimanche 18 février, 15h00, Messe de l'Appel Décisif. Église N-D de Tonneins.
- Samedi 03 mars, de 10h30 à 16h00, Journée du Pardon, pour néophytes, Baptisés non initiés et leurs accompagnateurs. Marmande.
- Lundi 19 mars, de 14h30 à 16h30, Rencontre des modérateurs de groupes bibliques à Aiguillon.
- 3 mars, 10h – 17h pèlerinage paroissial sur les pas d'Adèle de Trenquelléon.
- **2-7 avril, pèlerinage de la paroisse à Lyon.**
- 19 mai, Foulayronnes, **Visite Pastorale** de l'évêque, confirmations, nomination du nouveau délégué pastoral, reconnaissances diocésaines.
- 15-19 juillet, Pèlerinage diocésain, Lourdes

<b>13/01</b>	<b>Yolande</b>	<b>DELFERIERE</b>	<b>Bajamont</b>
		<b>Née CYBERS</b>	
<b>05/01</b>	<b>Françoise</b>	<b>DELERIS</b>	<b>Paulilhac</b>
<b>29/12</b>	<b>Pierre</b>	<b>DABOS</b>	<b>Pont du Casse</b>
<b>29/12</b>	<b>Patrice</b>	<b>GIMENEZ</b>	<b>Pont du Casse</b>
<b>02/01</b>	<b>Hubert</b>	<b>RENOUF</b>	<b>Pont du Casse</b>
<b>28/12</b>	<b>Jacques</b>	<b>RENAUD</b>	<b>Pompeyrie</b>
<b>15/01</b>	<b>Marc</b>	<b>SOUVIRAA</b>	<b>Pompeyrie</b>
<b>18/01</b>	<b>Yvette</b>	<b>MUCHIUT</b>	<b>Pompeyrie</b>
<b>12/01</b>	<b>Alban</b>	<b>DAMIENS</b>	<b>St Esprit</b>
<b>15/01</b>	<b>Marthe</b>	<b>CICUTTINI</b>	<b>St Esprit</b>
<b>17/01</b>	<b>Gilberte</b>	<b>RABOT née</b>	<b>St Esprit</b>
		<b>GIRAUDEAU</b>	
<b>17/01</b>	<b>Marco</b>	<b>BELTRAME</b>	<b>St Esprit</b>

### MARCHE DES RAMEAUX 2018

Samedi 24 mars

#### Baptêmes

**Raphaël GALÈS**      **28-janv**      **Pont du Casse**

#### Obsèques

**28/12**   **Jean**      **PLANCHET**      **Artigues**

**8/12**    **Gisèle**      **DEMIGUEL**      **Artigues**

**03/01**   **Renée**      **THOMAS**      **Artigues**  
    **née MERIAUX**

**09/01**   **François**      **MAGGION**      **Artigues**



Pour les 14 – 35 ans

Départ de Damazan à 11 h 30

Fin de la journée à 22h00  
à Puch d'Agénais

Inscription avant le 12 mars

Participation de 5€

Tél : 06.50.50.60.43

Pastorale47@orange.fr

## Appel décisif.

Le dimanche 18 Février aura lieu à l'église de Tonneins, à 15 heures, l'appel décisif des catéchumènes du diocèse.

Sur notre paroisse, Véronique et Samuel Itoua-Gassaye se préparent depuis presque deux ans à recevoir le baptême à la prochaine veillée pascale, le samedi 31 mars prochain.

Entre temps ils sont acteurs d'une étape importante de leur parcours : l'appel décisif.

« L'Eglise procède à l'appel décisif (electio), c'est-à-dire au choix et à l'admission de catéchumènes jugés aptes, en raison de leurs dispositions, à participer à l'initiation sacramentelle au cours de prochaines fêtes pascales. Elle y entend le témoignage des parrains et des catéchistes, et l'affirmation par les catéchumènes de leur volonté de recevoir les sacrements. Ce rite porte le nom « d'appel décisif » parce que cette admission, accomplie par l'Eglise, se fonde sur une élection ou un choix opéré par Dieu, au nom duquel agit l'Eglise. » (*Rituel, n° 127*)

En tant que Chrétiens et paroissiens de Ste Marie en Agenais, nous sommes particulièrement concernés par cette célébration.

Nous devons nous rendre nombreux pour entourer nos frères Véronique et Samuel et leur témoigner notre gratitude pour la démarche qu'ils font de rentrer dans la communauté de l'Eglise.

AT



### Pèlerinage de la paroisse de Pont du casse

Du 2 au 7 avril 2018

Paray-Le-Monial, Lyon, Ars



#### Lundi 2 avril.

Départ de Pont-Du-Casse tôt en matinée.

Trajet vers Paray-Le-Monial.

Messe à Paray-Le-Monial.



#### Mardi 3 avril.

Visite du sanctuaire de Paray-Le-Monial et messe.

Après midi, visite de l'abbaye de Cluny.

Continuation du trajet vers Ars-sur-Formans, ville du saint curé.

#### Mercredi 4 avril

Journée consacrée au curé d'Ars.

Visite des sanctuaires, de la maison du curé, vidéo. Messe du pèlerinage.



#### Jeudi 5 avril

Journée consacrée au père Chevrier

Messe au Prado à Lyon.

Évocation de la vie du père, son œuvre, son charisme.

Visite du Prado. Après midi,

visite-méditation du 'tableau de Saint Fons.

#### Vendredi 6 avril

Journée sur Lyon.

Visite de la Basilique de Fourvière et messe du pèlerinage.

Après midi, évocation de la vie de Pauline Jaricot.

Visite de l'abbatiale Saint Jean

et temps libre si l'emploi du temps le permet.



#### Samedi 7 avril

Retour vers Pont Du Casse.

Ce planning donne les grandes lignes de ce pèlerinage.

L'ordre est susceptible d'être modifié en fonction de la disponibilité des lieux et des intervenants.

Ce pèlerinage a été préparé par le service diocésain des pèlerinages à la demande de la paroisse Sainte Marie en Agenais.

## À l'usage des paroisses nouvelles : Convictions et lexique (Rappel)

Dans notre diocèse, les nouvelles paroisses ont été mises en place. Il est bon, à ce sujet, de rappeler quelques convictions :

- Dans l'Église, tout baptisé est appelé à suivre le Christ prêtre prophète et roi. Prêtre à la manière du Christ, c'est offrir sa vie pour le service du monde dans une attitude de prière, de louange, dans une attitude eucharistique. Être prophète, c'est annoncer la Bonne Nouvelle, proposer la foi aux nouvelles générations, témoigner au quotidien de l'Évangile. La dimension royale de notre vie chrétienne consiste à vivre la charité, au service de tout être humain et de tout l'humain.
- Il n'est jamais simple de recevoir une responsabilité dans l'Église. Pour que nos communautés chrétiennes restent vivantes, il faut que les laïcs baptisés et confirmés répondent à certaines demandes en vue de l'animation des paroisses. Dans l'Église, on répond toujours à un appel. Personne n'est propriétaire de la mission confiée. L'important est de se rendre disponible pour le service de sa mission à Lui, le Christ.
- La troisième conviction concerne le partage des rôles, des tâches, des charges. Chacun est appelé à mettre ses charismes au service de tous. Nous aurons toujours à développer le partenariat, les collaborations et la délégation, dans une attitude de confiance en l'autre. Corps du Christ, toute communauté chrétienne est structurée à partir du ministère ordonné (évêque, prêtre, diacre). Pour que chacun soit respecté, il est nécessaire de se mettre au clair sur certaines définitions.

### Quelques définitions

La constitution de nouvelles paroisses conduit à envisager de manière nouvelle certains rôles et institutions et même à en créer. Pour favoriser la compréhension et éviter les malentendus, il a paru nécessaire au Conseil presbytéral de préciser le sens des mots.

**Paroisse** (can. 515). « La paroisse est la communauté déterminée de fidèles qui est constituée d'une manière stable dans l'Église particulière, et dont la charge pastorale est confiée au *curé*, comme à son pasteur propre, sous l'autorité de l'Évêque diocésain. » Elle s'étend sur un territoire précis, et a son siège en un lieu déterminé. Elle peut être constituée de plusieurs *communautés*.

**Curé** (can. 519). « Le curé est le pasteur propre de la paroisse qui lui est remise en exerçant, sous l'autorité de l'Évêque diocésain dont il est appelé à partager le ministère du Christ, la charge pastorale de la communauté qui lui est confiée, afin d'accomplir pour cette communauté les fonctions d'enseigner, de sanctifier et de gouverner avec la collaboration éventuelle d'autres prêtres ou diacres, et avec l'aide apportée par des laïcs, selon le droit. » Cette aide peut prendre la forme d'une participation à l'exercice de la charge pastorale, dans le cas des *délégués pastoraux*.

**Conseil pastoral** (can. 536). « Un conseil pastoral sera constitué dans chaque paroisse, présidé par le curé et dans lequel, en union avec ceux qui participent en raison de leur office à la charge pastorale de la paroisse, les fidèles apporteront leur concours pour favoriser l'activité pastorale. Le conseil pastoral ne possède que voix consultative et il est régi par les règles que l'Évêque diocésain aura établies. » La réflexion et les avis du conseil pastoral, en lien avec les orientations diocésaines, conduisent à élaborer les projets pastoraux de la paroisse.

**Conseil économique** (can. 537). Il y aura dans chaque paroisse le conseil pour les affaires économiques qui sera régi, en plus du droit universel, par les règles que l'Évêque diocésain aura portées. Dans ce conseil, les laïcs, choisis selon ces règles, apporteront leur aide au curé pour l'administration des biens de la paroisse. »

**Communauté**. Au sein d'une paroisse, c'est un ensemble territorial possédant une certaine unité humaine et pouvant ainsi assumer quelques caractéristiques d'une communauté chrétienne.

**Délégué pastoral**. Le délégué pastoral participe à l'exercice de la charge pastorale confiée au curé. Il en est en quelque sorte le représentant pour une communauté donnée. Avec les relais, les intendants, les chargés de prière, il coordonne la vie de la communauté. Il veille particulièrement à la cohésion de sa communauté et à son unité avec les autres communautés de la paroisse. Il participe avec le curé à la gestion quotidienne de la paroisse, compte tenu des orientations prises en conseil pastoral. Cela suppose des rencontres régulières avec le curé.

*Les délégués pastoraux sont nommés par l'Évêque, après avis des communautés et agrément du curé, pour une durée de trois ans, et leur installation se fait au cours d'une liturgie.*

*D'autres acteurs, dont les noms suivent, sont nommés par le curé pour un temps déterminé.*

**Relais**. Personnes qui sont comme les correspondants du curé en un lieu donné de la paroisse (communauté ou simplement village ou hameau). Elles veillent à ce que l'église soit accueillante et que les horaires des messes et autres informations soient affichés. Elles signalent les nouveaux arrivés et tout ce qui demande une attention pastorale.

**Intendant**. Comme son nom l'indique, dans une communauté, il est chargé des questions matérielles ordinaires, en lien avec les relais. Les décisions importantes reviennent au conseil économique dont il est souhaitable qu'il fasse partie.

**Chargé de la prière**. Dans une communauté, il est attentif tant à la vie liturgique paroissiale qu'à l'organisation locale de temps de prière. Il est bon qu'il fasse partie de l'équipe liturgique paroissiale.

**Responsable « Solidarité »** dont la mission est d'éveiller, informer, aider et inviter les chrétiens pour faire vivre la solidarité.